



ABREGÉ
DE L'HISTOIRE
ET DU DROIT PUBLIC
D'ALLEMAGNE,
JUSQU'AU REGNE DE PEPIN LE BREF.

PREMIERE PERIODE,

*Contenant les Antiquités Germaniques : elle finit à la
Victoire de Jules-Cesar sur le Roy Arioviste.*



La disette de Monumens de toute espee rend l'Histoire de ces premiers tems fort obscure. Les Germains plus soigneux de faire de grandes actions, que d'en perpétuer le souvenir, ne vivent que dans les Annales de leurs ennemis. Une partie des occupations de leurs Druides & de leurs Bardes consistoit, à la verité, à célébrer dans leurs hymnes les hauts faits

ABREGE' DE L'HISTOIRE

2
de leurs Ancêtres, & les Germains ne manquoient pas de les chanter à la suite de leurs Sacrifices & de leurs Festins. Mais ces especes d'hymnes, appellés en Allemand latinisé *Saga*, ne nous fourniroient que de foibles secours, quand même elles auroient triomphé de la barbarie & du nombre des siècles. Charlemagne, au rapport d'Eginhart, ordonna de faire une collection de celles qui subsistoient encore de son tems; mais il ne nous en reste plus aucun fragment. Il ne paroît pas même que les Annalistes contemporains ayent jugé à propos de consulter en aucune façon ces Poèmes. C'est donc aux Romains seuls que nous devons le peu que nous savons de cette Nation brave & vertueuse: & ce peu, combien n'est-il pas imparfait? Tacite & Cesar nous tracent un tableau assez détaillé de leurs mœurs, de leur Religion & de leur Gouvernement. Entre les modernes, Hertius, Cluvier, & principalement le sçavant M. Mascov, se sont appliqués à réunir ce qui s'est trouvé épars dans les Auteurs Grecs & Latins.

Les limites de l'ancienne Germanie sont très-incertaines. Tacite lui assigne pour bornes le Danube au Midi, l'Océan au Nord, & le Rhin au Couchant: " A l'Orient, dit-il, elle est séparée des Sarmates par les montagnes & par la crainte mutuelle que s'inspirent les deux Peuples. "

On ne trouve aucune mention des Germains avant l'année 3400, du tems de Tarquin l'ancien, cinquième Roy de Rome. C'est sous son Regne, que *Sigovese*, Prince Gaulois, sortit du Bourbonnois & des Provinces voisines, à la tête d'un escadron de jeunes Bojens, & qu'il alla former des établissemens nouveaux sur les rives du Danube, & dans les pays de *Bohemia* Bohême, *Bojavia* Baviere, dont les noms rappellent encore aujourd'hui le souvenir de leurs premiers Colonistes.

Vers l'année 3725. leurs descendans entreprirent, sous la conduite de Brennus, de Lothaire & de Léonor, la célèbre expédition de Grece & de Bithinie. Alors les Marcomans, peuples qui demeuroient sur les bords du Rhin, & sur la Frontiere des Gaules, se replierent dans les pays délaissés par les Bojens; & les terres qu'ils abandonnerent eux-mêmes, furent occupées par des Colonies tirées de différentes Nations, auxquelles on donna pour cette raison le nom d'*Allemanni*, *Hommes divers*.

Vers l'année 3909. Teutoboch Général des Cimbres, ou Jutlandois, tenta la fameuse entreprise sur l'Italie: une par-

D'ALLEMAGNE.

3

tie de son armée fut défaite près d'Aix en Provence par le Consul Marius, & l'autre fut taillée en pieces dans les plaines de Verceil en Piémont.

Quarante ans après cette guerre en 399, arriva enfin l'époque fatale à la liberté de plusieurs peuples de la Germanie. Ils avoient profité des divisions qui déchiroient la Gaule, pour se procurer des établissemens sur la rive gauche du Rhin : & Arioviste, Roi des Allemands, espéroit de les étendre jusques au-delà des montagues de Vôge, à la faveur des guerres survenues entre les Eduens & les Sequaniens. Jules César, Général des Romains dans les Gaules, vole au secours des Eduens, & défait Arioviste dans le voisinage de Montbeliard. Non content d'avoir repoussé les Allemands dans leur ancienne patrie, il passe lui même le Rhin, & soumet le pays qui s'étend jusq'au-dessous de Coblentz.

C'est alors qu'il partagea la Germanie en deux parties bien inégales.

La grande Germanie, ou *Germania transrhena* contenoit toutes les Provinces libres ou assujetties, qui étoient situées au-delà du Rhin à l'égard de la Gaule.

La petite Germanie, ou *Germania cisrhena*, comprenoit les terres que les Allemands avoient ci-devant conquises sur les Gaulois. Cette partie fut subdivisée en deux Gouvernemens. L'un, nommé la *Germania prima*, s'étendoit depuis Bâle jusq'au-dessous de Mayence, & cette dernière Ville en étoit la Métropole. L'autre, la *Germania secunda*, commençoit au confluent de la Moselle & du Rhin, & finissoit dans la Gaule Belgique, aux embouchures du Rhin dans l'Océan Germanique. La Ville de Cologne devint dans la suite la Métropole ou Capitale de ce second Gouvernement.

SECONDE PERIODE,

Qui commence à Jules-Cesar, & finit à la Ligue des
Francois, au milieu du troisième siècle.

I. SIECLE après Jesus-Christ.

Auguste ne témoigna pas moins d'ardeur à poursuivre les conquêtes que Cesar avoit commencées avec tant de bonheur. Drusus, à qui il confia le commandement de ses armées, étendit la domination des Romains jusques dans le

ABREGÉ DE L'HISTOIRE

centre de la grande Germanie, & fit des courses jusqu'au-delà de l'Elbe, & dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Marche de Brandebourg. Mais les exactions & les cruautés de Varus, qui étoit chargé de retenir ces Peuples dans l'obéissance, occasionnerent vers l'année 3995. une révolution générale, qui les remit en grande partie dans leur ancienne liberté. Arminius, ou Hermann, à la tête de ses Cherusques, peuples du voisinage de Goslar, surprit Varus, & le massacra avec ses trois Légions, dans les bois de Teutbourg, appelés aujourd'hui le *Windsfeldt*, entre la Lippe & l'Ems. Cependant les Germains ne tirèrent pas de leur victoire tout le fruit qu'ils pouvoient en esperer. Le brave Germanicus prit le commandement des Troupes Romaines, & profita de la division survenue entre Arminius & Maroboduus Roi de Bohême, pour rétablir les affaires des Romains dans la Germanie. Arminius lui-même fut tué par ses propres Concitoyens, qu'il venoit d'affranchir du joug étranger. Leurs descendans reconnurent trop tard l'importance du service qu'il leur avoit rendu. Ils érigèrent à sa mémoire une grande colonne, autour de laquelle ils s'assembloient tous les ans, pour chanter les louanges de cet illustre & vaillant Capitaine. Ces honneurs dégénérèrent bientôt en un culte religieux, que les Allemands lui rendirent à la fin près de cette colonne, qu'ils appelloient l'*Irmensantl*, ou la Statue d'Arminius.

Le reste du premier siècle après JESUS-CHRIST se passa en des guerres perpétuelles, les Germains faisant autant d'efforts pour défendre leur liberté, que les Romains pour la leur ôter; & le célèbre Claudius Civilis fût allés heureux pour maintenir celle de ses Bataves contre l'Empereur Vespasien.

Les Auteurs Ecclésiastiques placent l'établissement des Eglises de Mayence, de Trèves & de Cologne, à la fin du premier & au commencement du second siècle après J. C. Ils attribuent la fondation de la première, à saint Crescent; celle de la seconde, à saint Euchaire; & celle de la troisième, à saint Materne. Les Ecrivains de Baviere font aussi mention d'un S. Jovin, premier Evêque de Trente.

II. SIECLE.

Dans le second siècle nous avons entr'autres la fameuse expédition de Marc-Aurele contre les Marcomans. Attiré par ses ennemis en de vastes deserts, son armée alloit périr de ma-

D'ALLEMAGNE.

fere & de soif, sans un orage extraordinaire qui rafraichit les
 soldats, en même tems qu'il répandit le trouble & la conster-
 nation parmi la multitude superstitieuse des Marcomans: Tous
 les Auteurs conviennent de ce fait, & se regardent comme
 merveilleux: les Payens l'attribuent, les uns à leur *Jupiter Plu-*
vius, les autres à la puissance d'un Mage nommé Arripphis.
 Les Hiltoriens Ecclésiastiques, au contraire, soutiennent que
 ce fut une Légion toute composée de Chrétiens, qui par les prie-
 res obtint ce secours: ils ont donné pour cette raison à cette
 Légion le nom de *Légion fulminante*. Leur récit est appuyé de
 plusieurs preuves rapportées par les Payens mêmes; mais il
 seroit infiniment plus vrai-semblable, si on avoit moins cher-
 ché à l'embellir par d'autres circonstances imaginaires. Nous
 avons une *Légion fulminante* dès les tems d'Augulte; & bien
 loin que sous Marc-Aurele il se soit déjà trouvé une Légion
 toute composée de Chrétiens, nous apprenons par le Code Théo-
 dosien, que sous le regne de Théodose le Jeune, où le Chri-
 stianisme étoit depuis plus de cent ans la Religion dominante
 de l'Etat, toutes les Légions Romaines étoient encore mêlées
 d'Idolâtres.

III. SIECLE.

La fin du second siecle & le commencement du troisième,
 ne nous offrent que des ravages continuels de la Germanie,
 jusqu'aux tems de l'Empereur Maximin. Ce Tyran est celui
 qui depuis Drusus a porté le plus loin le nom & les armes
 des Romains: mais il ne pût jamais soutenir ses Conquêtes,
 & il périt au milieu de ses plus brillans succès. L'oppression
 des Germains finit avec sa vie. Ils s'apperçurent enfin, que
 les Romains trouveroient dans leurs divisions, une facilité per-
 pétuelle à les piller & peut-être à les subjuguier. Devenus sages
 par une expérience de plus de 200 ans, les peuples qui étoient
 les plus exposés aux incursions des Romains, sçavoir, ceux
 qui demouroient entre le Rhin, le Mein & le Weser, se réu-
 nirent par une espece de ligue, dont ils annoncerent le but par
 le nom qu'ils se donnerent eux-mêmes, en se faisant appeller
Francs, c'est-à-dire, *Libres* de toute domination. Cette ligue
 des Francs doit être placée vers l'année 240 & suivantes, puis-
 que nous les trouvons déjà occupés à faire la guerre à l'Empe-
 reur Galien.

6 ABREGE' DE L'HISTOIRE

Dès-lors la face des affaires changea; les Romains ne firent plus que rarement des ravages sur la rive droite du Rhin; mais les Francs s'accoutumèrent à leur tour à porter la désolation dans les Gaules.

IV. SIECLE.

Ce fut principalement dans le quatrième siècle qu'ils commencèrent à passer le Rhin, quoique le plus souvent sans succès, & même à leur désavantage. Cependant, leurs défaites répétées ne purent pas les empêcher de se former à la fin un établissement considérable entre le Rhin & la Meuse: qui fut, pour ainsi dire, la porte par où ils entrèrent dans le cœur de la Gaule, pour en faire la conquête sous les premiers Rois Mérovingiens.

Les *Allemands*, appellés depuis les *Souabes*, suivirent leur exemple, mais avec moins de bonheur. Défaits deux fois par l'Empereur Julien près de Strasbourg, & par Gratien près de Colmar, ils furent repoussés dans leur pays sans avoir pu s'assurer d'aucune Ville de l'Alsace.

Durant cette Période l'Eglise Chrétienne prit des grands accroissemens dans la Germanie. En 310 vécut S. Servais, premier Evêque de Tongres. Cette Ville fut détruite en 450 par les Huns, & le Siege Episcopal passa à Maltricht. En 709 S. Hubert le transféra à Liège, dont Charles Martel lui avoit fait présent. En 327 l'Evêché de Trèves fut érigé en Métropole sous l'Evêque Agritius. On fonda en même tems l'Abbaye de S. Maximin, qui après de longues contestations a été soumise enfin en 1030 à la juridiction de l'Archevêque. L'Empereur Othon le Grand & Conrad II. ont donné aux Abbés de S. Maximin la qualité d'Archi-Chapelains, ou Grand-Aumôniers des Impératrices.

En 350. S. Cassien fonda un Evêché à Sabiona, qui dans la suite fut transféré à Brixen ou Bresson dans le Tirol.

En 400 S. Vigile rétablit l'Evêché de Trente. D'abord les Evêques de Trente, de même que ceux de Brixen, furent Suffragans du Patriarche d'Aquilée: mais l'un & l'autre en sont exemts aujourd'hui, & soumis immédiatement au S. Siege.

Sous l'année 349 quelques Auteurs font mention d'un Concile de Cologne tenu contre les Ariens: la vérité de ce fait est fort douteuse. On trouve dans les Actes de ce Concile, vrais ou supposés, les signatures suivantes:

Victor Evêque de Worms.
 Jessius Evêque de Spire.
 Amand Evêque de Strasbourg.
 Justinien Evêque de Bâle.

III. PERIODE,

*Depuis l'établissement des Francs dans les Gaules, jusqu'à
 Pépin le Bref.*

V. SIECLE.

Le cinquième siècle sera toujours célèbre dans les Annales de la plupart des Royaumes de l'Europe. Il vit les peuples de la Germanie se jeter comme de concert sur les Provinces de l'Empire Romain. Une armée de Vandales, d'Alains & de Souabes, sortie de la Pomeranie, du Mecklenbourg & de la Prusse, s'empare de l'Espagne; d'où étant chassée par les Visigots, elle va fonder en Afrique le fameux Royaume de Genseric. Une autre Colonie de Souabes réunie aux Allemands, s'empare avec eux de la partie de l'Allemagne qui porte leur nom, & que nous appellons aujourd'hui le Cercle de Souabe. Les Angles & les Saxons, anciens habitans du Holstein & du Sleswic, passent dans la grande Bretagne, & s'y établissent sous leurs Rois Hengst & Horst. Les Herules, peuples de la Prusse, renversent le Trône des Empereurs de Rome sous leur Roi Odoacre. Les Lombards, anciens habitans du Brandebourg, se rendent maîtres d'une partie de la Pannonie, d'où enfin ils passent pareillement en Italie. Les Francs font la conquête des trois Gaules; à l'exception de la partie que les Bourguignons, anciens peuples de la Pomeranie, s'étoient réservée. Les Thuringiens s'étendent jusques sur les bords du Rhin, dans les pays que les Francs venoient de quitter. Tant de Colonies dispersées par toute l'Europe, laissant en quelque sorte sans habitans & sans défenseurs le Nord de la Germanie, les Esclavons, descendans des Sarmates & des Scythes, en remplirent le vuide, & s'avancerent jusques aux rives de l'Elbe, & au-delà de la Bohême.

De tous ces Peuples, les Francs seront les seuls que nous suivrons dans leur expédition.

Les Rois Pharamond, Clodion, Mérovée & Childeric, continuerent les conquêtes, que leurs prédécesseurs avoient

8 ABREGE' DE L'HISTOIRE

commencé de faire dans la Gaule : & Clovis fils de Childeric acheva de soumettre à sa domination la plus grande partie de ces vastes Provinces.

Ces succès exciterent la jalousie & l'émulation des Allemands, que nous appellerons désormais du nom de *Souabes*. Ils prennent la résolution de suivre Clovis dans ses conquêtes, & de les partager avec lui : Clovis s'y oppose, & les défait à la fameuse bataille de Tolbiac ; (*Zulpich* dans le pays de Juliers). Non content de les avoir repoussés au-delà du Rhin, il les poursuit ; & après une guerre des plus sanglantes, il s'affujettit entièrement ces Peuples belliqueux ; de même que les Bavarois qui leur avoient prêté du secours. A l'exemple des Souabes, les Thuringiens s'étoient emparés des deux rives du Rhin : ils eurent aussi le même sort. Après les avoir contraints de se retirer jusques dans le cœur de leur patrie, Clovis, pour réprimer leurs courses, envoya une forte Colonie de Francs sur leurs frontieres. Elle s'établit sur les deux rives du Mein, dans le pays qui porte encore aujourd'hui le nom de *Franconie*. De retour dans la Gaule, Clovis attaqua & soumit les Bourguignons ; mais il fut battu à son tour par les Visigots, soutenus par les armes de Thierry Roi d'Italie. Enfin, après avoir revu & corrigé la Loi Salique, Clovis décéda en 511. Observons encore à son sujet, qu'en signe d'amitié, l'Empereur Anastase lui envoya une couronne d'or, & que Clovis en fit présent au Pape Symmaque ; c'est la première de la triple Thiare des souverains Pontifes de Rome. La seconde fut ajoutée par le Pape Boniface VIII. & la troisième par Jean XXII. Après la mort de Clovis, l'Empire des Francs fut divisé en quatre parties ; Thierry, l'aîné de ses fils, hérita du Royaume d'Austrasie, qui comprenoit aussi les Provinces Germaniques.

THIERRY I. Meurt en 534.

Ce Prince suivit les traces de son pere ; il s'allia avec les Saxons, & subjuga, de concert avec eux, les Thuringiens, dont les terres furent partagées entre ces deux Confédérés. Peu après il se brouilla avec ses anciens alliés ; il leur fit la guerre, & se les rendit tributaires. D'ailleurs, il donna des Loix aux Souabes & aux Bavarois, & mourut en 534. Clotaire II. eut le bonheur de réunir toute la Monarchie

D'ALLEMAGNE. 9

Françoise, & commit la faute de la partager derechef entre ses quatre fils; l'Austrasie échut à

SIGEBERT. Meurt en 575.

Une troupe de Saxons se joint aux Lombards, pour tenter conjointement avec eux la conquête de l'Italie. Le Roi Sigebert fait occuper les terres qu'ils avoient abandonnées, par une Colonie de Souabes, pour servir de boulevard aux Provinces Françoises. Mais Alboin Roi des Lombards, ayant refusé de laisser les Saxons, ses alliés, possesseurs paisibles & indépendans d'une partie de l'Italie, ils refusèrent de la tenir de sa main, & aimerent mieux retourner à leurs anciennes habitations, que de se soumettre à une domination étrangère. Leur retour causa une guerre sanglante entr'eux & la Colonie de Souabes: ceux ci se maintinrent avec l'aide des Francs; mais les Saxons exilés de leur patrie s'obligerent par serment de ne quitter les armes, qu'après avoir tiré vengeance de ces usurpateurs. Ils privèrent aussi, par une Loi particulière, de tout droit d'héritage & de succession les femmes qui épouseroient des Souabes. De-là cette haine mortelle entre les deux Nations; de-là ces guerres funestes aux deux partis, qui ne finirent qu'en 803. par l'assujettissement de la Saxe entiere.

Clotaire II. fut celui de tous les Mérovingiens qui causa le plus de mal aux Saxons. Il les battit en l'année 625. & suivantes, en plusieurs rencontres: il tua de sa main un de leurs Rois nommé Bertoalde; & après avoir porté les ravages par le fer & par les flammes jusqu'au cœur de leur pays, il fit périr tous les mâles dont la taille surpassoit la longueur de son épée.

Ces malheurs les rendirent plus pacifiques, & dès-lors nous ne trouvons plus de guerre proprement dite entre les Francs & les Saxons, les seuls peuples de la Germanie, qui eussent conservé leur liberté jusqu'aux tems de Pépin & des Rois Carolingiens.

Après Clotaire II. les Rois ses successeurs ne se font plus remarquer dans l'Histoire. Retirés dans leurs palais, livrés à la mollesse & à la débauche, ils abandonnerent le soin du Gouvernement à leurs Maires du Palais. Ceux-ci abusans de leur autorité, se placerent enfin eux-mêmes sur le trône.

Pour parvenir à ce but, ils commencerent par opprimer les Grands, & déchirerent en plusieurs lambeaux les vastes

Duchés dont ils craignoient les administrateurs. C'est ainsi que Pepin détruisit le Duché de Souabe, après la révolte du Duc Lantfroy; & celui de Franconie, après la mort du Duc Hétan.

Le moment d'une révolution préparée avec tant de soin, & que l'on attendoit depuis long-tems, arrive enfin. Childeric III. est déposé, & renfermé dans l'Abbaye de S. Bertin. Pepin monte sur le trône, & est reconnu pour Roi de tous les peuples soumis aux Francs, sans trouver la moindre opposition.

Si les successeurs de Clotaire II. n'ont contribué en rien à l'aggrandissement de la Monarchie; du moins ont-ils favorisé l'accroissement du Christianisme. C'est de leur tems que l'Allemagne a vu naître ces Chapitres illustres, qui composent aujourd'hui une partie puissante & distinguée du Corps Germanique.

Dans le 6. Siècle,

L'Evêché de Windisch fut transféré à Constance.

S. Rupert acheva de convertir les Bavaois. Comme l'Evêché de Lorch avoit été détruit par les ravages des Huns, il substitua à sa place l'Evêché de Saltzbourg, dont lui-même fut le premier Evêque, & celui de Passau qu'il confia à Erenfroy. Le Diocèse de Lorch fut partagé également entre ces deux Eglises, & chacune d'elles resta parfaitement indépendante de l'autre. Quelque tems après, vers l'année 800. les Evêques de Saltzbourg furent élevés à la dignité Archiépiscopale par le Pape Leon III. Alors ils s'arrogèrent vers le milieu du dixième siècle, une supériorité sur ceux de Passau: sous prétexte qu'ils étoient les vrais successeurs des anciens Evêques de Lorch, & les seuls Archevêques de la Baviere. Cette dispute fut portée devant le Pape Agapet II. qui décida que l'une & l'autre Eglise seroit Métropolitaine; que celle de Saltzbourg seroit la Métropole de la Baviere, & celle de Passau la Métropole de la Pannonie Orientale, c'est-à-dire, de l'Autriche. Les Archevêques de Saltzbourg peu satisfaits de cette sentence, renouvelèrent de tems à autre leurs prétentions: & quoique l'indépendance de l'Eglise de Passau eut été reconnue derechef par le Concile de Constance, la dispute n'a pu être terminée que de nos jours, c'est-à-dire, en 1728, que le Pape Benoit XIII. confirma l'immédiateté des Evêques de Passau, & leur accorda de nouveau les Droits du *Pallium*. Le feu Em-

D'ALLEMAGNE.

11

preur Charles VI. contribua beaucoup à cette décision, par reconnoissance de la facilité que l'Evêque de Passau avoit apportée à former un Diocèse au nouvel Archevêché de Vienne. Remarquons en passant, que Gebhard Archevêque de Saltzbourg, reçut du Pape Gregoire VII. la dignité de Legat né du S. Siege en Allemagne, pour la transmettre à tous les successeurs : elle fait encore aujourd'hui une des plus belles prérogatives de cette Métropolitaine.

Dans le 7. Siecle,

Les Eglises de Spire, de Worms, de Strasbourg, reparoissent dans un nouveau lustre. L'Abbaye de Wissembourg est fondée par les libéralités des Dagoberts.

Dans le 8. Siecle,

S. Agilolfe, de simple Evêque, devint premier Archevêque de Cologne en 716.

En 740. le célèbre S. Boniface changea la forme du Gouvernement de toute l'Eglise Germanique. C'est lui qui introduisit en Allemagne les Loix de la Hierarchie, & qui restreignit la liberté des Eglises Cathédrales. Il rétablit d'abord les Evêchés de Worms, de Freisingue & de Ratibonne : ensuite le Maire du Palais Carloman, l'ayant créé lui-même premier Archevêque de Mayence, en 742. il fonda,

1. L'Evêché d'Eichstaett en Franconie, & lui donna le premier rang entre les Suffragans de Mayence, avec la dignité de Chancelier perpétuel de cet Archevêché.

2. L'Abbaye de Fulde. Elle fut soumise immédiatement au S. Siege en 751. Ses Abbés obtinrent en 968. le titre de Primats des Abbés de la Gaule & de la Germanie, & à peu près dans le même tems l'Office d'Archichanceliers des Impératrices d'Allemagne. Cette dignité leur fut confirmée par l'Empereur Charles IV. en y ajoutant le droit de tenir la Couronne au Sacre des Impératrices ; & ils en portent le titre dans les Actes publics depuis 1559.

3. L'Evêché de Wurtzbourg fut fondé en 750. en faveur d'Eberard, grand ami de S. Boniface. Pepin, encore Maire du Palais, le dota des biens qui composoient ci-devant le domaine des Ducs de Franconie. A cette donation il joignit l'exemption de la juridiction des Gouverneurs & Magistrats Royaux : de sorte que cet Evêché fut un des premiers dont

72 ABREGE' DE L'HISTOIRE

les titulaires exercèrent les droits de la Souveraineté. Ce privilège a été confirmé ensuite par l'Empereur Frederic I. De là l'origine du Conseil provincial de Franconie, dépendant des seuls Evêques, & auquel ils s'efforcent en vain de soumettre les Etats du *Cercle* de Franconie; de-là le titre de Duc de Franconie, que les Evêques de Wurtzbourg s'attribuerent sous le regne de Frederic III. vers la fin du quinziesme siecle, & qu'ils portent encore aujourd'hui, malgré les contradictions des autres Princes & Etats du Cercle.

Avant de passer à l'histoire de Pepin & de ses successeurs, arrêtons-nous un moment à considérer ces premiers tems de la Monarchie des Franes & la forme de leur Gouvernement; qui est restée, à peu de chose près, la même jusqu'aux tems de l'Empereur Arnoul.

Il n'est pas douteux que le Royaume des Franes n'ait été *successif*. Les partages faits par les successeurs de Clovis, en fournissent une preuve certaine. Il est vrai, lorsque le pere appelloit son fils au Gouvernement, pour le faire regner conjointement avec lui, il le présentoit à l'Assemblée des Etats; mais c'étoit une pure cérémonie, semblable à celle de la Déclaration du Prince des Asturies, & qui tenoit lieu d'inauguration dans un tems où celle du Sacre étoit parfaitement ignorée. Cependant si le Royaume fut indubitablement *successif*, il ne fut jamais totalement *héréditaire*; les femmes ayant toujours été exclues du trône, par ce peuple tout composé de guerriers.

Leur Gouvernement étoit Monarchique. Les Rois faisoient librement la guerre & la paix, sans s'arrêter aux avis des Etats; & si l'on proposoit les Loix à l'Assemblée des peuples avant de les faire executer, c'étoit plutôt pour les publier avec éclat, que pour demander le consentement des Sujets.

Les Etats étoient partagés en deux classes. La premiere comprenoit les Evêques, les Abbés, les Ducs & les Comtes, & ceux-ci avoient une voix délibérative dans toutes les Assemblées; la seconde classe renfermoit tous les Magistrats & Officiers inférieurs, qui ne comparoissent que pour recevoir les ordres des autres. Les Etats s'assembloient deux fois par an, d'abord au mois de Mars, auquel on substitua depuis le mois de Mai, & la seconde fois, dans l'Automne. La premiere de ces deux Assemblées étoit la plus remarquable, par les Loix & par les dispositions que l'on y faisoit pour le reste de l'année: l'une & l'autre se tenoit dans une campagne, & en plein air. Le Roi

proposoit les matieres par son Référendaire ; les Etats de la premiere classe en déliberoient, le Roi décidoit, & les Actes se rédigeoient par écrit sous le nom de Capitulaires : on les communiquoit aux Etats de la seconde classe, & on leur enjoignoit de les executer. Souvent les Rois convoquoient des Assemblées particulieres, & alors les affaires se traitoient en secret, avec les seuls ordres de la premiere classe.

Les Ducs n'étoient rien de plus que des Gouverneurs de Provinces : ils recevoient les ordres du Roi, & les faisoient observer chacun dans le district qui lui étoit attribué ; mais ils ne pouvoient pas imposer des tributs, ni faire des Loix, que du consentement & de l'approbation du Souverain. Au lieu d'appointemens, ils tiroient les revenus d'un certain domaine qui leur étoit assigné pour cet effet. C'est ainsi que la Ville de Wurtzbourg & ses dépendances faisoient le domaine des Ducs de Franconie, & que dans les derniers tems le Cercle de Wittemberg devint celui des Ducs de Saxe. Au reste les Ducs étoient aussi les Généraux nés des troupes de leurs Duchés.

Les Comtes subordonnés aux Ducs administroient la justice dans un département qu'on appelloit *Pagu* ou *Gau*. De-là viennent ces noms de Provinces terminés en *Gau* : *Sutigau*, *Nordgau*, *Brisgau*, *Argau*, *Rhingu*, ou les Comtés du Sud, du Nord, de Brisac, de l'Aar & du Rhin, &c. Ils avoient pour Assesseurs sept ou douze *Echevins* ; & un certain nombre de *Centeniers* étoient comme des Baillifs, qui jugeoient sous eux, & en premiere instance. Les *Mis*, ou *Commissaires Royaux*, *Missi Domini*, étoient chargés de parcourir les Duchés, & de tenir la main à ce que la Justice fut bien administrée, & les Evêques avoient l'inspection sur les uns & sur les autres. Enfin les Appels en dernier ressort alloient au Comte Palatin, qui étoit aussi le juge de la Cour. Les Comtes jouissoient pareillement des revenus d'un certain domaine. Mais ni les Duchés ni les Comtés n'étoient héréditaires : cependant les Rois les conféroient volontiers aux fils ou aux freres de ceux dont la place étoit à remplir. Quoique l'emploi des Comtes fût purement civil, ils commandoient, en tems de guerre, les troupes qui se levoient dans leur ressort. Souvent on leur confioit en chef la défense d'un certain district sur les frontieres ; & alors on les nommoit *Margraves*.

Après les Comtes venoient les nobles Seigneurs ou Barons, qui possédoient les principales Terres du Royaume, soit en fief, soit en franc-aleu. Ce sont eux qui portoient le nom de Vassaux & de *Lendes*; très-différents des *Lidi*, qui étoient une espèce de *Serfs*.

Le dernier ordre étoit la Noblesse ordinaire, qui composoit la force des armées, & dont les services militaires étoient payés par la jouissance des petits Fiefs. Ces Fiefs étoient appelés Bénéfices militaires, & ne se donnoient qu'à vie. Ils mouvoient tous en droiture de la Couronne, & s'accordoient à condition, que le Vassal prendroit les armes quand le Prince le demanderoit. Une autre espèce de Fief étoit ce qu'on appelle *Salica terra*. Leur origine vient des terres qu'on enlevoit aux peuples que les Francs se soumettoient, & que les Rois distribuoiént à leurs guerriers, pour en jouir sous la condition d'une certaine redevance annuelle. Quoique héréditaires, ils ne passoiént jamais aux femmes. Ils mouvoient pareillement en droiture de la Couronne, à laquelle ils retournoient, lorsque la famille, qui les possédoit, venoit à manquer de mâles.

Le reste de la Nation étoit composé d'Artisans & d'Esclaves. Ceux-ci étoient de plusieurs espèces; les uns avoient été réduits dans cet état par les droits de la guerre, & appartenoient en grande partie au domaine du Prince; plusieurs aux Eglises, & quelques-uns aux particuliers. Une seconde espèce d'hommes *Serfs*, étoient ceux qui pour une certaine rétribution annuelle se dévouoient au service d'un homme libre. La qualité des services auxquels ils s'obligeoient, rendoit leur condition diverse. La plupart devenoient à peu près de vrais esclaves; quelques-uns, qui ne s'engageoient qu'à des grands Seigneurs & aux Eglises, ne promettoient que des services militaires ou *Palatins* (services de Cour) & ceux-ci portoient le nom de *Ministériaux* ou de *Serfs nobles*. Le Gentilhomme, qui en tems de guerre pouvoit amener une troupe de *Ministériaux* rassemblés sous sa Bannière, étoit un *Bannet*. Les Eglises avoient quantité de *Serfs* ou d'hommes propres de cette espèce.

Au reste le Roi dispoisoit seul de tous les grands Bénéfices de son Royaume. On pourroit en produire quantité d'exemples; mais le plus remarquable de tous, est celui de *Carloman*, Maire du Palais d'Austrasie. Ce Prince changea en 742.

l'Evêché de Mayence en Archevêché ; & après avoir désigné les Evêques Suffragans , il le conféra à S. Boniface , qui en remplit les fonctions pendant neuf années entieres , avant que la nouvelle dignité eut été confirmée par le Pape Zacharie en 751. Rien de si précis que le decret de Carloman publié à Ratisbonne en 742. *Per Consilium Sacerdotum & Optimatum meorum ordinavimus per civitates Episcopos , & statuimus super eos Archiepiscopum Bonifacium.* Ces expressions se trouvent aussi dans le Decret du Concile de Soissons en 644. Souvent les Abbayes & les Evêchés mêmes étoient conférés à des Ducs & à des Comtes. Cependant les Rois déféroient beaucoup aux prieres du Clergé & des Peuples , quand ceux-ci les supplioient de nommer une personne préférablement à une autre. De-là vient l'erreur de quelques Auteurs , qui prétendent que le Peuple & le Clergé concouroient de droit aux Elections des Evêques.



